

Le prochain Conseil national élargi A&I UNSA

Le conseil national élargi est une instance de réflexion et de prospective qui se réunit entre deux congrès ordinaires. Il rassemble le bureau national, les secrétaires académiques et deux délégués par académie.

Le CNE se déroulera les mardi 27 et mercredi 28 Juin 2023 dans les locaux du CISP Ravel au 6 avenue Maurice Ravel à Paris 12^e.

**Lors du secrétariat national du 11 janvier 2023,
3 thèmes de travail ont été retenus :**

■ **Les personnels administratifs au cœur des mutations de l'EPLÉ.**

■ **Quel avenir pour la filière administrative de la Fonction publique de l'État ?**

■ **Gagner 2026.**



Conseil national réuni le 25 janvier 2023 au siège d'A&I UNSA.

Demandez le programme

Mardi 27 juin

À PARTIR DE 8H

- Accueil

À PARTIR DE 9H

- Introduction et présentation des travaux par *Jean-Marc Bœuf*, Secrétaire général.
- Travaux en ateliers.

APRÈS-MIDI

- Travaux en ateliers (*suite et fin*).

Mercredi 28 juin

À PARTIR DE 9H

- Comptes-rendus des ateliers et débats.

DE 14H30 À 16H30

- Conseil national.



Philippe Mesnier

Secrétaire général adjoint

Les personnels administratifs au cœur des mutations de l'EPL

Le 9^e congrès A&I UNSA de la Rochelle en juin 2021 se concluait sur ces mots : « jamais l'administration de l'EPL n'avait été autant questionnée par l'actualité ».

Et depuis le congrès ?

- Accélération des déploiements de progiciels financiers impactant lourdement le volume et la pression du travail (OPALE, OPERA) des administratifs. Dans le même temps, certaines académies accentuent la pression en réformant les cartes comptables.
- La réforme, au pas de charge, de la responsabilité des gestionnaires publics entre en vigueur en janvier 2023 sans aucun accompagnement des personnels.
- La charte de pilotage des EPLE, à peine publiée en août 2021, est percutée dans ses équilibres par la loi 3DS de février 2022 qui instaure une autorité fonctionnelle des collectivités sur les adjoints gestionnaires.
- La crise énergétique fragilise les finances.

L'enquête Qualité de Vie au Travail (QVT), dévoilée à la rentrée 2022, révèle que « pour la grande majorité des personnels administratifs sur les quatre dernières années, le volume du travail a augmenté et les conditions d'exercice se sont dégradées. »

Se projeter en 2023 vers 2025 dans un tel contexte implique de s'interroger sur 3 points

- Les mutations des outils et procédures financiers : quel impact sur la QVT à court terme ? Quelles perspectives sur les organisations et les métiers à moyen terme ?
- L'interventionnisme croissant des collectivités dans l'Éducation. Quels équilibres nouveaux entre État, collectivités et EPLE ?
- Dans l'hypothèse d'une décentralisation d'une partie de l'équipe administrative, quelles conséquences en matière de représentativité syndicale ?



Isabelle Deruy
Secrétaire nationale
EPL



Manuel Vidal
Secrétaire national
EPL

Quel avenir pour la filière administrative de la Fonction publique de l'État ?

La filière administrative de l'État est actuellement structurée en trois corps de fonctionnaires des trois catégories de la Fonction publique, à laquelle s'ajoute les agent·es contractuel·es dont le recrutement ne cesse de croître.

La haute Fonction publique de l'État vient d'être profondément réformée avec la création du corps unique des administrateurs de l'État, validant par conséquent le passage d'une logique de corps à une logique d'emploi fonctionnel. Dans le cadre constant d'évolution des politiques publiques amenant une modification des missions et des métiers, il nous paraît important de réfléchir à l'avenir de la filière administrative de l'État.

La réflexion porte notamment sur l'existence ou non des missions pouvant relever de l'exécution et ainsi d'un recrutement dans le corps des adjoints administratifs.

Dans le cadre du plan de requalification de la filière administrative de l'Éducation nationale et de la jeunesse, issu du relevé de décisions, le corps des SAENES va devenir le corps « pivot » de la filière, en conformité avec l'évolution et l'importance des missions exercées par ces personnels. Or, pour A&I UNSA, cette catégorie B administrative a été oubliée par le protocole parcours professionnels carrières et rémunération.

Il conviendrait de réfléchir à une nouvelle organisation de la carrière et une manière de valoriser son déroulement. L'augmentation croissante du nombre d'agents contractuels dont les droits et obligations se rapprochent de ceux des fonctionnaires, nous amène à nous poser la question des perspectives de carrière.

Enfin, pour A&I UNSA, la création du corps des administrateurs de l'État doit être une opportunité pour redonner de réels débouchés de carrière aux attachés. Afin de favoriser ce déroulement de carrière vers la haute Fonction publique, il nous paraît nécessaire de nous interroger sur les actions que nous devons mener en ce sens. Obtenir ce débouché pour les attachés renforcera notre projet d'évolution de filière de la catégorie C à la catégorie A+.



Dominique Chassagne
Secrétaire nationale
Fonction publique,
revendications corporatives,
personnels de catégorie A.



Géraldine Alberti-Baudart
Chargée de mission
Statut,
Droits des personnels
et Grands établissements.

Gagner 2026

A&I UNSA est sorti une nouvelle fois vainqueur des élections professionnelles 2022 et reste de loin la première organisation syndicale des personnels administratifs de nos ministères d'exercice.

Ce résultat positif est cependant à nuancer au regard de la progression sensible de l'abstention chez les électeurs, particulièrement en catégorie C et les agents non titulaires.

Des raisons extérieures à notre action syndicale peuvent expliquer ce recul de la participation, comme les effets de la loi de transformation publique de 2019 avec la fin des CAPA « mouvement et avancement » et la crise de la démocratie représentative.

Nous portons partout sur le territoire le même projet syndical. Nous avons obtenu au plan national des avancées corporatives significatives pour l'ensemble des personnels notamment dans la revalorisation du RIFSEEP et l'augmentation des promotions de catégorie C vers la B et de la catégorie B vers la A. Cependant, notre action a été appréciée différemment selon les académies. Si les voix perdues ne l'ont pas été au bénéfice de nos concurrents, qui en perdent aussi, nous ne pouvons nous satisfaire que de plus en plus de collègues s'éloignent de l'élection comme de l'adhésion.

Plus encore que les précédents, les résultats de 2022 montrent que ces élections se gagnent désormais localement. Cette proximité à développer et à enrichir s'appuie sur une animation de la vie syndicale qui s'inscrit dans la durée et sur tout le territoire d'une académie, envers tous les personnels quels que soient leur secteur d'activités ou leur catégorie. Cette représentativité existe dans les bureaux académiques et doit pouvoir impulser une véritable dynamique de développement et d'échange avec toutes les adhérent-es et sympathisant-es.

Sur la base de ces constats et convaincus de la pertinence de notre projet syndical et de ses ouvertures, la commission « *Gagner 2026 !* » s'impose comme une ambition partagée à construire avec l'ensemble des militantes et des militants du syndicat. Le Conseil national élargi de juin 2023 en sera la première étape.



Philippe Blin
Secrétaire national
Études, Développement.



Jean-Paul Lopez
Secrétaire national
Vie syndicale,
Formations.

Images de la réunion du Conseil national du 25 janvier 2023.

